

Ville Vallée-des-Rivières

POLITIQUE

NO. 08-2025-A

**STATUTS ET RÈGLEMENTS ; SALLE DE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE GÉRALD R.
MARTIN**

Adoptée le : 17 septembre 2025

1. OBJECTIF

La ville de Vallée-des-Rivières offre une salle de conditionnement physique à la communauté pour promouvoir l'activité physique auprès de ses citoyens.

Cette politique a pour but de bien définir les statuts et règlements d'accès à la salle de conditionnement physique Gérald R. Martin. Grâce à cette politique, tout membre de la communauté pourra profiter de ce service dans un environnement respectueux, sécuritaire et sain.

2. ÉTENDUE

Cette politique s'applique à toute personne qui veut s'inscrire ou qui est inscrite à titre de membre pour la salle de conditionnement physique Gérald R. Martin.

3. DÉFINITIONS

Dynamophilie / « Powerlifting » : Discipline de force qui consiste à soulever la plus lourde charge possible et à en rester maître lors de l'exécution des mouvements du développé-couché (« bench-press »), de la flexion sur jambes (« squat ») et du soulevé de terre (« deadlift »).

4. MODALITÉS DE LA POLITIQUE

Tarifs

La liste des tarifs pour la salle de conditionnement physique Gérald R. Martin est annexé sous le nom : « ANNEXE A : Tarifs ».

Les employés municipaux et les pompiers bénéficient d'une adhésion individuelle gratuite pour la salle de conditionnement physique Gérald R. Martin et le complexe d'urgence du quartier Saint-Léonard. Si ceux-ci désirent avoir un abonnement familial, ils devront payer la différence de la valeur de la passe individuelle.

Procédure d'inscription

Un formulaire d'inscription, l'énoncé de renonciation et les règlements de conduite doivent être lus, compris, remplis et signés par la personne désirant s'inscrire à titre de membre à la salle de conditionnement physique, tel que démontré sous l'annexe B : Formulaire d'inscription, énoncé de renonciation et règlements de conduite.

5. AVERTISSEMENTS ET MESURES DISCIPLINAIRES

La ville de Vallée-des-Rivières se permet d'émettre un avertissement à tout membre de la salle de conditionnement physique qui :

- a) Ne paye pas pour son renouvellement à temps ou ne paye pas en entier ;
- b) Ne respecte pas un des règlements énumérés sous l'annexe B ;
- c) Utilise sa puce d'accès pour une autre personne que lui-même ;
- d) Utilise l'équipement de manière inappropriée ;
- e) Ne respecte pas les autres membres de la salle de conditionnement physique autour de lui ;
- f) Pose des comportements hors-normes selon les observations des responsables de la salle de conditionnement physique.

Dans le cas d'une deuxième infraction, le membre recevra une suspension de ses droits à la salle de conditionnement physique pour une durée de 3 mois.

Si une autre infraction est recensée après la deuxième faute, le membre perdra ses droits pour une période indéterminée, allant de 1 an jusqu'à l'expulsion totale.

**Veuillez prendre note que pour tout incident ou infraction commise, l'administration se donne le droit d'évaluer les mesures disciplinaires appropriées, selon la gravité de l'incident ou infraction.*

Il n'y aura aucun remboursement pour les membres qui auront été suspendus de leur droit d'accès à la salle de conditionnement physique.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Le Conseil municipal de Vallée-des-Rivières se réserve le droit de modifier la présente politique, en tout temps.

Dans ce document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Lise Roussel, maire / Maire



André Thériault / Greffier

ANNEXE A : Tarifs

<u>INDIVIDUEL</u>	<u>RÉGULIER</u>	<u>60 ANS ET +</u>
1 mois :	40.00\$	35.00\$
3 mois :	100.00\$	85.00\$
6 mois :	180.00\$	155.00\$
1 an :	300.00\$	255.00\$
<u>FAMILIAL</u> (<i>jusqu'à 4 personnes, parent/enfant, même adresse</i>)		
3 mois :	150.00\$	130.00\$
6 mois :	270.00\$	230.00\$
1 an :	450.00\$	380.00\$
<u>PASSE SPÉCIALE</u>		
1 semaine	20.00\$	

**Veuillez noter qu'il y a un frais de 10.00\$ pour l'achat de la carte/puce d'accès*

ANNEXE B : Formulaire d'inscription, énoncé de renonciation et règlements de conduite

Nom complet :

Adresse complète :

Courriel :

Numéro de téléphone (maison ou cellulaire) : _____

Énoncé de renonciation

Je _____ (nom complet),

J'ai lu et compris les termes et conditions indiquées à l'endos de ce formulaire et je consens à les suivre. Je comprends que toute infraction peut entraîner le retrait de mes privilèges d'accès, relativement à la politique 08-2024.

J'accepte de me conformer aux règlements régissant l'usage de la salle de conditionnement physique, tels qu'énumérés dans la politique 08-2024. À défaut de me conformer à ces règlements, je comprends que mon privilège pourrait m'être retiré.

Note : La participation à tout sport ou programme d'activité ou de conditionnement physique comporte des risques de blessure habituelle. Le fait de participer à ces activités indique qu'un individu accepte ces risques. La salle de conditionnement physique Gérard R. Martin n'accepte donc aucune responsabilité à l'égard des risques reliés à ces activités.

En considérant la permission d'utiliser pour aujourd'hui et dans l'avenir, la salle de conditionnement physique, je par le présent communiqué, m'engage à ne pas poursuivre le Centre récréatif Gérald R. Martin, ses administrateurs, ses employés, ses bénévoles et de toute demande. Cet accord s'applique :

- Aux blessures (y compris le décès) liées aux accidents ou à la maladie ;
- Toute réclamation issue de dommage, de perte ou de vol de biens.

La direction se réserve le droit en tout temps de retirer les privilèges accordés aux membres.

Signature obligatoire

Règlements de conduite :

Chaque membre doit s'assurer d'avoir lu et compris les règlements énumérés ci-dessous :

1. Doit être âgé de 16 ans ou plus afin d'être admissible pour la carte de membre. Une pièce d'identité devra être fournie lors de l'adhésion.
2. Il faudra **apporter des chaussures de rechange** pour le gymnase et enlever vos chaussures d'extérieur à l'entrée.
3. **Tous les membres doivent utiliser en tout temps leur passe pour entrer dans la salle de conditionnement physique.**
4. Tous les membres qui apportent un non-membre devront s'assurer que le non-membre débourse un montant de 10.00\$, le place dans une enveloppe qui y inscrit son nom sur l'enveloppe et le dépose dans la boîte sécurisée située près de l'entrée.
5. Les **boissons alcoolisées sont interdites** dans le gymnase.
6. Les cartes de membre ne peuvent être utilisées que par les personnes dont les noms paraissent sur le formulaire d'adhésion; elles ne sont ni transférables ni assignables à une autre personne.
7. La personne est responsable de sa carte si elle la perd, elle doit en acheter une autre au coût de 10.00\$.
8. Il faut être âgé de 13 ans et plus pour utiliser les machines du gymnase. Les enfants de 13 à 15 ans et membres devront être accompagnés d'un parent ou d'un instructeur.
9. Après échéance de votre carte de membre, celle-ci sera désactivée sans préavis. Il sera votre entière responsabilité de renouveler votre carte. Les cartes de membres ne sont pas remboursables.
10. Les portes d'urgences devront être utilisées seulement en cas d'urgence.
11. Tous les équipements utilisés devront être désinfectés après l'utilisation (les produits désinfectants sont mis à votre disposition).
12. Tous les équipements que vous déplacez devront être remis à leur place.
13. Si vous pratiquez des exercices de dynamophilie (« Powerlifting ») ou autre exercice à poids élevés, nous n'accepterons pas que les poids soit mis au sol brusquement, vous devez les déposer convenablement.
14. Douche et toilette doivent être tenues propres.

Ce bâtiment est sous surveillance de caméras